

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 4 novembre 2014.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le quatrième jour du mois de novembre de l'an deux mille quatorze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix,
	les conseillers	Nicole Boilard,
		Claude Gagnon,
		Rosaire Simoneau,
		Steve Rouleau,
		Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-11-569

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté en y retirant l'item suivant :

7. *Signatures du plan de cadastre d'un terrain industriel à être vendu ainsi que des parcelles résiduelles*

En y ajoutant l'item suivant :

9. *Signature du protocole d'entente avec la CRÉ Chaudière-Appalaches concernant l'aide financière dans le cadre du projet de pont multifonctionnel*

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2014-11-570

FINANCEMENT AU MONTANT DE 1 764 000 \$, DATÉ DU 12 NOVEMBRE 2014 / EMPRUNT PAR BILLET

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Ville de Sainte-Marie souhaite emprunter par billet un montant total de 1 764 000,00 \$;

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de
1414-2008 (FIMR #610153)	851 300, \$
1414-2008	912 700, \$
TOTAL	1 764 000, \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

ET, résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 1 764 000, \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 1414-2008 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière.

QUE les billets soient datés du 12 novembre 2014.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Montant
2015	422 300, \$
2016	434 500, \$
2017	447 100, \$
2018	460 100, \$
TOTAL	1 764 000, \$

Adopté à l'unanimité.

2014-11-571

FINANCEMENT AU MONTANT DE 1 764 000 \$, DATÉ DU 12 NOVEMBRE 2014 / RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION PAR BILLET À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRE PUBLIC

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte l'offre qui lui est faite de *La Caisse Desjardins De La Nouvelle-Beauce* pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2014 au montant de 1 764 000, \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 1414-2008. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série quatre (4) ans comme suit :

Montant	Taux	Date
422 300, \$	2,34883%	12 novembre 2015
434 500, \$	2,34883%	12 novembre 2016
447 100, \$	2,34883%	12 novembre 2017
460 100, \$	2,34883%	12 novembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

2014-11-572

FINANCEMENT AU MONTANT DE 1 764 000 \$, DATÉ DU 12 NOVEMBRE 2014 / ACCEPTATION DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT COMBINÉ DU RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

Et résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte le tableau d'amortissement combiné du règlement qui fait partie de l'émission au montant de 1 764 000 \$ daté du 12 novembre 2014 tel que soumis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 1^{er} octobre 2014, soit :

Année	1414-2008 (FIMR 610153)	1414-2008	TOTAL
1 (2015)	203 800	218 500	422 300
2 (2016)	209 700	224 800	434 500
3 (2017)	215 800	231 300	447 100
4 (2018)	222 000	238 100	460 100
TOTAL	851 300	912 700	1 764 000

Adopté à l'unanimité.

2014-11-573

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1604-2014 / RÈGLEMENT AMENDANT L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1598-2014 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES, PLUS PARTICULIÈREMENT CELLE POUR LE REMPLISSAGE D'UN CAMION-CITERNE EN EAU BRUTE ET TRAITÉE

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 10 octobre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1604-2014 intitulé «règlement amendant l'annexe B du règlement numéro 1598-2014 décrétant la tarification pour les activités, biens et services, plus particulièrement celle pour le remplissage d'un camion-citerne en eau brute et traitée», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-11-574

SIGNATURES DU PLAN DE CADASTRE D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN À ÊTRE VENDUE SUR LE BOULEVARD TASCHEREAU NORD AINSI QUE DE LA PARCELLE RÉSIDUELLE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie s'est entendue avec le propriétaire du lot 3 254 413 du Cadastre du Québec pour lui vendre une partie du lot 3 652 845 du Cadastre du Québec (lot projeté 5 609 539) d'une superficie de 497,3 mètres carrés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la greffière, Me Hélène Gagné, à signer au nom de la Ville de Sainte-Marie, le plan de cadastre de ce terrain et de la parcelle résiduelle qui inclura le lot 3 255 221 du Cadastre du Québec;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la greffière, Me Hélène Gagné, à signer le plan de cadastre concernant la lisière de terrain à être vendue sur le boulevard Taschereau Nord (lot 5 609 539 projeté) ainsi que la parcelle résiduelle incluant le lot 3 255 221 du Cadastre du Québec (lot 5 609 540 projeté). Ce plan de cadastre a été préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Mathieu, en date du 24 octobre 2014 et porte la minute 3050 de l'arpenteur.

Adopté à l'unanimité.

2014-11-575

SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CRÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DU PONT MULTIFONCTIONNEL SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

ATTENDU QUE la CRÉ Chaudière-Appalaches a, par une résolution adoptée lors de la séance du 30 octobre 2014, accordé une aide financière de 30 000,00 \$ dans le cadre du projet du pont multifonctionnel sur la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE l'octroi de cette aide financière doit faire l'objet d'un protocole d'entente entre la CRÉ Chaudière-Appalaches et la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer le protocole d'entente avec la *CRÉ Chaudière-Appalaches* concernant l'octroi d'une aide financière de 30 000,00 \$ dans le cadre du projet du pont multifonctionnel sur la rivière Chaudière.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 18 h 39.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Gaétan Vachon,
Maire.